

F.B.F.P. – Province du Brabant Wallon et Bruxelles Capitale

Tournois officiels vétérans du 01 avril au 14 septembre 2022

Règlement du challenge

Article 1 – Généralités

Le classement final de ce Challenge est réservé uniquement aux licenciés vétérans de la F.B.F.P. – Province du Brabant Wallon et Bruxelles Capitale.

Seules les compétitions « vétérans » reconnues par l’A.G.Sportive du 28 février 2019 entreront en ligne de compte dans l’établissement de ce classement.

RAPPEL IMPORTANT : Le prix des consommations soft ne peut être supérieure à 1€80.

IMPORTANT

Les joueurs classés dans les deux catégories « points » et « régularité », ne pourront cumuler les prix dans les deux catégories mais recevront uniquement l’enveloppe la plus avantageuse, de l’un ou de l’autre, de ces deux classements.

Le calcul afin de déterminer les joueurs primés se fera en commençant par le classement « points ».

La prime la plus avantageuse étant octroyée, le joueur sera retiré du classement qui lui est le moins avantageux et les places ainsi laissées libres seront comblées par remontée des joueurs ou joueuses qui suivent en ordre utile.

Les joueurs contrôlés lors d’un tournoi pirate entrant en concurrence avec une compétition officielle provinciale, ne pourront prétendre à un quelconque prix au terme du Challenge vétérans.

Article 2 – Bases

Les fonds constitués pour récompenser les joueurs classés sont prélevés de la manière suivante :

- La F.B.F.P. – Province du Brabant Wallon et Bruxelles Capitale alimente le fond en versant **3000€**.
- **La mise par joueur (F.B.F.P. _ P.V.F.) sera de 6€**
- Le coorganisateur alimentera le fond en versant **0,30€** par joueur participant.
- Le ou la délégué(e) provincial(e) présent est chargé(e) de :
 - S'assurer du bon déroulement de la compétition
 - La vérification des licences
 - S'assurer de la répartition correcte des prix
 - Etablir le document financier en 3 exemplaires (1 ex. club, 1 ex. trésorie, 1 ex. pour l'administrateur)**
 - Enregistrer les résultats relatifs au Challenge Provincial.
- Les tournois se dérouleront soit en :
 - Triplettes, indifféremment composées de 3 hommes, de 2 hommes et 1 dame, d'1 homme et de 2 dames ou de 3 dames.
 - Doublettes ou triplettes mixtes
 - Triplettes hommes – Doublettes dames
- Durant les mois de juillet et août, les tournois se dérouleront uniquement en doublettes formées.

Exemple d'alimentation par le club organisateur (0,30€/joueur).

16 triplettes 48 joueurs = 14,40€

32 triplettes 96 joueurs = 28,80€

48 triplettes 144 joueurs = 43,20€

64 triplettes 192 joueurs = 57,60€

Exemple d'alimentation du fonds :

24 tournois officiels

60 joueurs / tournoi

Fond provincial : 3.000 €

Clubs 432 €

Total 3432 €

Somme qui sera répartie : **70%** pour le classement aux « points »(2.402 €)
.et **30%** pour le classement « régularité »(1.030€).

Article 3 - Classement hebdomadaire

Deux classements seront réalisés sur base des feuilles d'arbitrage qui reprendront les noms, prénoms, n° de licences de tous les joueurs, ainsi que leur résultat du jour. Les résultats et classements seront publiés sur le site de la province BWBC.

Classement « résultats »

En fonction du nombre de victoires obtenues lors d'un tournoi, chaque joueur obtiendra un nombre de points basé sur le tableau suivant :

Triplettes, doublettes, triplettes mixtes.

Victoires :

4 V = 15 pts 3+V = 11pts 3V = 8pts 2V = 5pts 1V = 2pts

Lors de journées ne comprenant pas de tournoi réservé aux dames, exception faite des tournois « triplettes mixtes », les points « dames » seront attribués, tels qu'obtenus dans le classement du jour.

Classement « régularité »

Chaque participant aux tournois officiels vétérans marquera **5 points** dans le classement.

Article 4 – Classement final

Les joueurs seront primés en fonction de leur classement final.

Classement « résultat »

Sur base de la mise de fond et des interventions clubs,

70% seront partagés entre 14 joueurs Messieurs et 14 joueuses Dames

Classement	H / D
1er	17%
2ème	15%
3ème	13%
4ème	11%
5ème	9%
6ème	7%
7ème	6%
8ème	5%
9ème	4%
10ème	4%
11ème	3%
12ème	3%
13ème	2%
14ème	1%

En cas d'égalité, il sera tenu compte des points obtenus en classement « régularité »

Classement « régularité »

30% du fonds seront partagés entre 10 joueurs Hommes et 10 joueuses Dames .

Classement	H / D
1er	18%
2ème	16%
3ème	14%
4ème	12%
5ème	11%
6ème	9%
7ème	7%
8ème	6%

9ème	4%
10ème	3%

Article 6 – Remise des prix « finale »

Les récompenses seront distribuées, lors du dernier tournoi, le mercredi 25 septembre 2019 à la R.P.U.C. **uniquement en mains propres** aux intéressés.

Les prix non distribués redeviendront propriété de la F.B.F.P. – **Province de Brabant Wallon et Bruxelles Capitale.**

Ce dernier tournoi ne sera pas comptabilisé dans le classement et se déroulera en 3 tours selon la grille du challenge vétéran. Seules les 3V et 2V seront primés.

Article 7 – Remise des prix par tournois.

Répartition des prix par tournoi :

Les clubs interviendront dans le budget de remise des prix, et ce en fonction du nombre d'équipes à primer.

10 Equipes et plus

Seront obligatoirement primées, les équipes ayant au minimum deux victoires, et ce, selon le barème suivant :

Victoires	Prix
4	5x la mise
3+	3x la mise*
3	2 x la mise
2	1 x la mise

(*) 3 Victoires obtenues lors des 3 premiers tours.

Ce qui donne en cas de participation de 32 équipes :

Victoires	Prix	Equipes primées	Montant
4	5 x la mise	2 x 90€	180€
3+	3 x la mise	2 x 54 €	108 €

3	2 x la mise	6 x 36 €	216 €
2	1 x la mise	12 x 18 €	216 €
	TOTAL		720 €

Dans le cas de 32 équipes, 22 équipes seront primées et le montant total des prix remis est réparti de la façon suivante :

Les mises 576€

Intervention du club 144€

Total 720€

5 à 9 Equipes

Le club ajoutera 30% aux mises, le montant total étant alors redistribué selon le tableau suivant :

Equipes	1er	2ème	3ème	4ème
5	60%	40%		
6-7	55%	30%	15%	
8-9	40%	25%	20%	15%

En cas d' égalité de victoires, le ou les prix seront partagés en autant fois que d'équipes seront concernées, la différence des points n'étant plus déterminante.

Exemple :

5 équipes inscrites dont 3 finissent premières avec 3 victoires. Chaque équipe emporte 33% des prix.

7 équipes inscrites dont 2 finissent troisième et quatrième avec 2 victoires. Répartition des 15% prévus entre les 2 équipes.

9 équipes inscrites dont 3 finissent aux deuxième, troisième et quatrième places. Cumul des prix soit 60% des prix à répartir entre 3 équipes soit 20% chacune.

Divers

Si les clubs désirent intervenir pour plus que le minimum requis, ils pourront ajouter le complément d'intervention là où ils le désirent. Ceci en restant cohérent avec le tableau de répartition de l'article 7.

L'administrateur présent est chargé de vérifier la cohérence des prix remis et d'apporter les éventuelles rectifications.

Article 8 – Déroulement des tournois

Les inscriptions seront impérativement clôturées à 13h45, le jet du but étant fixé à 14h précises.

Aucun repêchage d'une catégorie de victoire vers une autre.

Ex. : en cas de nombre impair d'équipes dans le groupe des « deux victoires », aucune équipe ne sera repêchée dans le groupe des « une victoire »

Une équipe sera « BYE » au maximum une fois par tournoi.

Le tirage au sort du premier tour sera effectué par l'administrateur.

Chaque équipe, vainqueur ou perdant, viendra, dès le deuxième tour, tirer sa position dans le tableau, et ce à l'issue de chaque tour.

Les tournois du Challenge Vétérans se dérouleront uniquement en formule « 4 tours ».

Pour avoir lieu, un tournoi devra, au minimum, comptabiliser l'inscription de 5 équipes.

Un tournoi comptant de 5 à 9 équipes se déroulera, obligatoirement, en 4 tours, avec tirage au sort intégral, lors de chaque tour.

Autant que faire se peut, on évitera que deux équipes se rencontrent plus d'une fois.

Les joueurs devenant « vétérans » entre le 1^{er} avril et le 31 décembre de l'année en cours, mais qui n'est pas encore en possession de sa licence « vétérans » au 1^{er} avril, pourront participer aux tournois sur base de leur date de naissance.

Lorsqu'il n'y a pas suffisamment de terrains tracés libres pour le déroulement de toutes les parties, celles-ci devront se dérouler en terrain « libre ». L'endroit du jeu sera déterminé par l'équipe ayant remporté le « toss ».

Article 9 – Amendes et sanctions

Non-respect de l'heure de démarrage du tournoi :

Art.78 ii-1 du règlement disciplinaire F.B.F.P.

Non-respect de la grille de répartition des prix :

Versement par le club à la Province du total des primes du jour non versées. En cas de récidives, interdiction d'organisation en 2020.

Absence de licence

En cas d'absence de licence, le joueur ne pourra, en aucun cas, participer au tournoi.

Licence non en règle

En cas d'absence de photo, de cachet ou de signature sur la licence, le joueur s par le Com

Le club organisateur encaissera l'amende, amende sui sera alors comptabilisée dans la facture à recevoir de la Province.

Attention : tous les joueurs doivent obligatoirement être en possession de leur nouvelle licence pour le 1^{er} mai. Après cette date, leur participation sera refusée.

Abandon de tournoi

Toute inscription aux tournois entraine la participation des joueurs jusqu'au dernier tour réalisable.

L'abandon de tournoi est interdit et entraine les sanctions officielles F.B.F.P.

Article 10 – Divers

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Comité Sportif de la Province.